SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le **lundi 12 février 2024 à 19 h 45** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : **12 février 2024 à 19 h 45**

LIEU : **Salle du conseil**

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1892-2024 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de **(1)**modifier certaines dispositions des chapitres 2 « Terminologie », 6 « Bâtiments secondaires », 9 « Stationnement hors rue », 13 « Aménagement extérieur », 14 « Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments », 22 « Classification des usages », 24 « Ensembles immobiliers » et 25 « Habitations multifamiliales », **(2)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de façon à interdire l'usage « Résidence provisoire » dans la zone 206, **(3)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de façon à restreindre l'usage « Résidence multifamiliale » aux étages supérieurs au rez-de-chaussée dans la zone 234, **(4)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de façon à ajouter la note 89 à l'usage « Détail : automobile, embarcations, accessoires » pour la zone 315, **(5)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de façon à modifier certains usages des groupes « Commerces » et « Services » dans la zone 817 et **(6)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de façon à ajouter la note 89 à la légende

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière